Pôle juridique – 4 juin 2020

Conditions générales d'utilisation du service API Particulier

Les présentes conditions d'utilisation (CGU) sont mises en œuvre conformément à l'article L. 112-9 du code des relations entre le public et l'administration. Elles s'imposent aux usagers.

1 - Présentation / Fonctionnalité

API Particulier (ci-après dénommé « le Service ») est mis en œuvre par la Direction interministérielle du numérique (ci-après dénommée « la DINUM»).

Le service vise à permettre, par l'échange d'informations entre administrations, ci-après « les Partenaires », de simplifier l'accomplissement des démarches administratives du public , lui évitant ainsi de fournir des informations ou pièces justificatives déjà détenues par une administration.

Pour ce faire, le Service consiste en un dispositif d'échange permettant :

- la mise à disposition d'informations ou données détenues par les administrations ;
- la récupération d'informations ou données nécessaires à l'accomplissement de démarches administratives ;
- la consultation des statistiques d'usage des données, la visualisation des dernières requêtes effectuées, ainsi que la mise à jour des coordonnées du compte.

Le Service est ouvert aux administrations au sens de l'article L. 100-3 du code des relations entre le public et l'administration, c'est-à-dire les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, leurs établissements publics administratifs respectifs et les organismes et personnes de droit public et de droit privé chargés d'une mission de service public administratif, y compris les organismes de sécurité sociale.

Les entités accédant au Service sont dénommées « Partenaires » dans la suite de ce document.

Le Service donne accès à des données et pièces justificatives émanant d'administrations diverses, que le Service fédère, à partir d'interfaces de programmation (API).

La liste exhaustive des données, des documents et des modalités techniques de consultation sont précisés dans la documentation technique, disponible à l'adresse suivante : https://api.gouv.fr/documentation/api-particulier

2 - Mentions légales

- Editeur

Département Étalab, Direction interministérielle du numérique (DINUM).

- Directeur de la publication

Mme Laure LUCCHESI, Directrice de la Mission Etalab, Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINUM).

- Prestataire d'hébergement

OVH RCS Roubaix – Tourcoing 424 761 419 00045 Code APE 6202A N° TVA: FR 22 424 761 419 Siège social: 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France.

3 - Modalités d'utilisation du Service

L'utilisation du Service est facultative et gratuite.

3.1 Rôle et engagements du Partenaire

Adhésion

Le Partenaire vérifie qu'il remplit les conditions d'accès présentées dans les présentes CGU et effectue sa demande d'adhésion à partir du site internet : https://datapass.api.gouv.fr/api-particulier

Le Partenaire demande l'accès aux seules données strictement nécessaires à la réalisation d'une démarche administrative.

La demande d'accès effectuée par le Partenaire visant à obtenir un « jeton » d'accès est spécifique à ce Partenaire et à un type de démarche administrative qu'il réalise. Le Partenaire doit effectuer une demande d'accès par démarche et obtient autant de jetons que de demandes.

Le fait pour un Partenaire d'utiliser un jeton unique pour plusieurs démarches différentes, y compris en internalisant la gestion des droits d'accès, entraîne la révocation immédiate du jeton.

Le Partenaire peut transmettre le jeton à un sous-traitant qui met en œuvre la démarche administrative pour son compte. Tout Partenaire recourant ainsi à la sous-traitance est responsable des actions de son sous-traitant dans le cadre du Service. En conséquence, il le tient informé de toute évolution et accomplit toute diligence à son endroit pour assurer le respect des présentes CGU.

Le Partenaire fait appel au Service uniquement depuis des serveurs qu'il contrôle, et n'expose jamais ce jeton dans des applications mises à disposition du public.

Engagements

Le Partenaire est responsable des traitements qu'il opère sur les données reçues au moyen du Service et, à ce titre, il fait son affaire personnelle des obligations inhérentes à ce traitement, notamment celles prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le Partenaire s'engage à informer l'usager des informations qui lui sont nécessaires pour le traitement de la démarche et celles qu'il se procure directement auprès d'autres administrations.

Le Partenaire s'engage à mettre à disposition les informations ou données obtenues grâce au Service qu'aux seuls agents dûment habilités et à tracer l'accès de ces agents aux données.

Le Partenaire s'engage à ne pas commercialiser les informations ou données obtenues grâce au Service et à ne pas les communiquer à des tiers en dehors des cas prévus par la loi.

Le Partenaire s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité, techniques et organisationnelles, nécessaires au bon fonctionnement du Service, notamment en matière de traçabilité internes, et à informer, le cas échéant, la DINSIC de toute difficulté de nature à compromettre le bon fonctionnement du Service.

Le partenaire s'engage à se prémunir du risque d'attaque par force brut visant à récupérer des données personnelles. Il ne doit afficher les données récupérées par le Service à l'usager que dans la mesure où il est en mesure de l'identifier.

Le Partenaire s'engage à ne pas considérer la non mise à disposition d'une information ou donnée par le Service, comme entraînant directement le rejet d'une demande du public.

3.2 Rôle et engagements de la DINUM

La DINUM met en œuvre et opère le Service conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. A ce titre, la DINUM s'engage à respecter les obligations légales liées au traitement, notamment celles relevant de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés .

La DINUM s'engage à transmettre les données demandées par le Partenaire via le Service au regard de son droit d'en connaître.

La DINUM met à disposition le site internet https://admin.portail.api.gouv.fr afin de permettre au Partenaire de :

- récupérer le jeton d'accès (sous réserve de l'acceptation de la demande d'adhésion et des données afférentes)
- consulter les statistiques d'usage des données,
- de visualiser les dernières requêtes effectuées,
- mettre à jour les coordonnées des contacts.

La DINUM s'engage à proposer aux Partenaires une assistance technique et fonctionnelle leur permettant de définir et de mettre en œuvre au mieux l'usage qu'ils réalisent du Service. Elle s'engage à apporter son concours fonctionnel à chaque fois que la situation le permet.

La DINUM s'autorise à mettre fin à l'accès au Service du Partenaire si elle estime que son usage du Service n'est pas conforme aux présentes CGU, ne respecte pas les dispositions légales en vigueur, ne correspond pas aux exigences de sécurité ou porte préjudice à son image.

La DINUM s'engage à ce que le Service soit accessible à 99,5 %, informer les Partenaires de toute difficulté de nature à en compromettre le bon fonctionnement.

L'engagement de disponibilité porte sur le Service et non pas sur les dispositifs d'échange sous-jacents. En effet, ceux-ci dépendent d'entités sur lesquelles la DINUM n'a pas d'autorité fonctionnelle ou hiérarchique.

La DINUM s'engage à mettre en œuvre toutes mesures appropriées afin de protéger et de garantir l'intégrité des données traitées dans le cadre du Service. Elle ne porte aucune responsabilité s'agissant de la qualité ou du contenu intrinsèque des données. Dans ce cadre, la DINUM ne modifie pas les données à l'exception d'une standardisation contextuelle limitée (minuscule vers majuscule, format de date, nombre d'espaces).

La DINUM s'engage à assurer la traçabilité de toutes les actions réalisées par les utilisateurs « Usagers » partenaires du Service et conserve ces informations pendant la durée fixée par le cadre légal applicable.

La DINUM s'engage à assurer le suivi et l'évaluation de l'utilisation du Service, et à communiquer les résultats obtenus aux Partenaires.

4 - Traitement des données à caractère personnel

Le Service ne collecte que les données strictement nécessaires à sa mise en œuvre.

Les catégories de données à caractère personnel traitées sont les suivantes :

- adresse email et numéro SIRET de l'organisation du compte API Gouv : ces informations permettent d'assurer l'accès de l' « Usager » au dashboard privé, de récupérer ses jetons
- adresse email et numéro de téléphone d'un responsable technique (renseigné pour chaque jeton) : ces informations constituent le point d'entrée pour toute question technique
- adresse email et numéro de téléphone d'un responsable métier (renseigné pour chaque jeton) : ces informations permettent de développer le Service (lettre d'informations)
- Enfin, d'autres informations techniques sont conservées via journaux d'utilisations du Service par les Usagers (URL appelée, paramètres d'appel, jeton, adresse IP, date et heure, code réponse ...) afin de permettre la supervision du service et de faciliter la résolution d'incidents.

La DINUM s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées auprès de l'usager, et notamment empêcher qu'elles soient déformées et endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

La DINUM garantit aux usagers du Service les droits d'accès, de rectification et d'opposition prévus par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés.

Ces droits s'exercent via l'adresse mail : contact@particulier.api.gouv.fr.

La DINUM s'engage à n'opérer aucune commercialisation des informations et documents transmis par l'usager au moyen du Service, et à ne pas les communiquer à des tiers, en dehors des cas prévus par la loi.

5 - Engagements et responsabilité

Le présent Service est mis en œuvre selon les dispositions du code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

Les CGU s'inscrivent également dans le cadre :

- des articles L. 114-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration relatifs à l'échange de données entre administrations,
- de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- du décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,
- de l'arrêté du 4 juillet 2013, pour les collectivités et leurs établissements, autorisant la mise en œuvre par les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes, les établissements publics locaux qui leur sont rattachés ainsi que les groupements d'intérêt public et les sociétés publiques locales dont ils sont membres de traitements automatisés de données à caractère personnel ayant pour objet la mise à disposition des usagers d'un ou de plusieurs téléservices de l'administration électronique.

L'adhésion du Partenaire au Service emporte l'acceptation des présentes CGU.

Le Service est mis à disposition sans autres garanties expresses ou tacites que celles qui sont prévues par les présentes. Le service est développé conformément à l'état de l'art. Toutefois, il n'est pas garanti qu'il soit exempt d'anomalies ou d'erreurs. Le service est donc mis à disposition sans garantie sur sa disponibilité et ses performances. A ce titre, la DINUM ne peut être tenue responsable des pertes et/ou préjudices, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être causés à la suite d'un dysfonctionnement ou une indisponibilité du service. De telles situations n'ouvriront droit à aucune compensation financière.

Le partenaire s'engage à respecter les présentes CGU et la législation en vigueur. Il s'engage notamment à ne fournir, dans le cadre de l'utilisation du Service, que des informations exactes, à jour et complètes.

Dans l'hypothèse où le partenaire ne s'acquitterait pas de ses engagements, la DINUM se réserve le droit de suspendre ou résilier le service pour ce partenaire, sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à son encontre. Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du

Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

6 - Modification et évolution du Service

La DINUM se réserve la liberté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis, le Service pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire. Une page d'information est alors affichée à l'usager lui mentionnant cette indisponibilité.

Les termes des présentes conditions d'utilisation peuvent être modifiés ou complétés à tout moment, sans préavis, en fonction des modifications apportées au Service, de l'évolution de la législation ou pour tout autre motif jugé nécessaire. Ces modifications et mises à jour s'imposent à l'utilisateur qui doit, en conséquence, se référer régulièrement à cette rubrique pour vérifier les conditions générales en vigueur.

7 - Nous contacter

Pour toute demande concernant une difficulté technique, un problème lié à l'utilisation de nos services, ou vos données personnelles (droit d'accès CNIL), vous pouvez nous contacter à l'adresse : contact@particulier.api.gouv.fr

Pour toute difficulté lors de la procédure d'adhésion au service API Particulier, merci de contacter : contact@api.gouv.fr